



Permis de bonne conduite pendant la garderie et la cantine. Un premier pas vers la citoyenneté.

Règles non respectées entraînant un point de retrait sans avertissement.

- Je suis poli, je ne dis pas de gros mots
- Je ne suis pas insolent ni dans mes paroles, ni dans mes gestes
- Je ne moque pas des autres
- Je joue sans violence
- Je ne bouscule pas, je ne frappe pas
- Je ne vole pas les affaires des autres
- Je quitte l'école sans autorisation.

Règles non respectées entraînant un point de retrait après un avertissement.

- Je n'abîme pas le grillage
- Je prends soin du matériel à la cantine aussi
- Je ne joue pas avec l'eau dans les toilettes
- Je ne joue pas avec le papier dans les toilettes
- Je respecte les décisions de l'adulte qui surveille
- Je ne jette pas de cailloux
- J'obéis aux consignes données

Règles non respectées entraînant un point de retrait après deux avertissements.

- Je ne salis pas la cour, les toilettes, la cantine, les salles
- Je ne jette pas mes papiers, mes aliments
- Je ne gaspille pas la nourriture
- Je ne joue pas avec les fleurs, les arbres



COMMUNE DE HARGNIES

MAIRIE 21 RUE DU BOIS
59138 HARGNIES

Règles non respectées entraînant un point de retrait après trois avertissements.

- Je ne cours pas à l'intérieur
- Je me range quand on me le demande
- Avant de passer à table, je passe aux toilettes, je me lave les mains
- Je sors sans courir de la cantine
- Après le repas, je me lave les dents
- Je fais attention à mes affaires et à celle des autres
- Je mange dans le calme, je ne crie pas
- Je ne crache pas
- Je n'apporte pas d'objets dangereux.

Au bout de une semaine de bonne conduite, je récupère un point.

Etape 1: Au bout de 4 points perdus les parents reçoivent du maire un courrier d'information et d'avertissement.

Etape 2: Au bout de 6 points perdus les parents reçoivent du maire une convocation pour un entretien pour définir les améliorations à mettre en œuvre concernant le comportement de leur enfant.

Etape 3: Au bout de 8 points perdus les parents reçoivent du maire un courrier leur signifiant une exclusion temporaire d'une journée de la cantine ou de la garderie définie en concertation avec les parents. Ces derniers en fonction de leurs impératifs pourront choisir le jour le plus adapté.

Etape 4: Au bout de 10 points perdus les parents reçoivent du maire un courrier leur signifiant une exclusion temporaire de 3 jours de la cantine ou de la garderie, les trois jours étant déterminés en concertation avec les parents et pourront s'appliquer sur trois semaines (un jour par semaine).

Etape 5: Au bout de 12 points perdus les parents reçoivent du maire un courrier leur signifiant une exclusion définitive.

DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe
Canton de Berlaimont



COMMUNE DE HARGNIES

MAIRIE 21 RUE DU BOIS
59138 HARGNIES

Je m'engage

Nom

Prénom

Date de naissance

à respecter les règles du permis de bonne conduite.

Fait à Hargnies le

Mes parents s'engagent.

Nous soussignés Monsieur et Madame

avons pris connaissance de l'engagement de notre enfant, nous engageons à l'aider et à l'accompagner pour respecter le permis de bonne conduite.

Fait à

le

DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe
Canton de Berlaimont



COMMUNE DE HARGNIES

MAIRIE 21 RUE DU BOIS
59138 HARGNIES

--	--	--